

**Dieppe-Janval - résidence Boudier II et III - Rue du 74<sup>ème</sup> Régiment  
d'Infanterie - Programme de construction de 55 logements locatifs  
collectifs en 2 tranches : 2 immeubles de 30 logements et 25 logements -  
Avenant n° 1 à la convention du 20 avril 2012**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 39*

**LE DIX NEUF FEVRIER DEUX MILLE QUINZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 11 février et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°7), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 26), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard.

**Sont absents et excusés** : Mme RIDEL Patricia, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n°6), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme QUESNEL Alice, Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 27 à la question n° 33),

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, Mme QUESNEL Alice à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie à Mme ORTILLON Ghislaine, M. BAZIN Jean à M. PETIT Michel (de la question n° 27 à la question n° 33).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme ANGER Elodie

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du programme de construction de Sodineuf Habitat Normand sur l'ancien site de l'école Boudier situé 1 rue du 74ème Régiment d'Infanterie, un premier ensemble de 30 logements (13 « PLUS CD » -9 « PLUS » et 8 « PLS ») a été construit et la première mise en location est intervenue en 2010.

Le 22 mars 2012, le Conseil Municipal approuvait les termes de la convention à intervenir entre Sodineuf Habitat Normand et la Ville de Dieppe pour une seconde opération de construction de 55 logements locatifs sociaux collectifs sur l'assiette du terrain des anciens locaux d'enseignement de l'école Boudier. Cette opération a été livrée en 2013.

Cette convention, signée le 20 avril 2012, prévoyait la construction :

- d'un immeuble de 30 logements répartis de la façon suivante :
  - 21 logements « Plus Confort »,
  - 2 logements « Plus Résidentiel »,
  - 7 logements « Plai Ressource économique »,
  
- d'un immeuble de 25 logements répartis ainsi :
  - 5 logements « Plus » (3 types III « confort », 1 type IV « Confort » et 1 type III « résidentiel »),
  - 16 logements « Plus cd » (2 types II « Plus cd Confort », 1 type II « Plus cd économique », 9 types III « Plus cd économique », 3 types IV « Plus cd économique » et un type IV « Plus cd confort »,
  - 4 logements « Plai économique » (2 types II « Plai adapté économique » et 2 types III « Plai adapté économique »).

Pour la construction de ces 55 logements, cette convention prévoyait également que la Ville de Dieppe accorderait sa garantie d'emprunt contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par Sodineuf Habitat Normand en contrepartie, Sodineuf Habitat Normand s'engageait à réserver à la Ville de Dieppe 20% des logements de cette opération pour une durée de 40 ans, soit 6 logements « Plus » pour le programme de construction de 30 logements et 2 logements « Plus » et 3 logements « Plus cd » pour le programme de construction de 25 logements. Au total, Sodineuf Habitat Normand s'engageait donc à réserver à la Ville de Dieppe 11 logements.

Considérant :

- que dans le cadre de la convention ANRU signée le 18 juin 2010, il était prévu que la Ville de Dieppe accorderait une participation financière de 28 726 € pour la construction de ces logements.

- que cette aide de la Ville n'avait pas été intégrée à la convention du 20 avril 2012.

- qu'il est par conséquent proposé d'insérer dans la Convention du 20 avril 2012 un article 9 prévoyant que la Ville de Dieppe accordera cette participation financière et un article 10 fixant les modalités de règlement de cette subvention,

Vu :

- le CGCT et ses articles L2121-29 et L 2252-1 et suivants,
- le code de la Construction et de l'Habitation en ses articles L 441-1, R 441-5 et R 441-10
- la convention signée le 20 avril 2012 entre la Ville et Sodineuf Habitat Normand
- l'avenant n°1 à cette convention signé par le Directeur Général de Sodineuf Habitat Normand

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention du 20 avril 2012 relative au programme de construction de 55 logements locatifs collectifs de la résidence Boudier 2 et 3.

**☛ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

<b>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</b>
---